

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.429

**dispositif de
résorption de l'emploi
précaire :
approbation du
programme
pluriannuel d'accès à
l'emploi titulaire**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.429**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / RESSOURCES
HUMAINES

Rapporteur : Madame BERNAZEAU

**DISPOSITIF DE RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE : APPROBATION DU
PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 est venue prolonger de 2 ans le dispositif de résorption de l'emploi précaire prévu par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, permettant à certains agents contractuels, sous certaines conditions, d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés. Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012 modifiée, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2018, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Cette disposition n'a pas pour effet de créer de nouveaux emplois communautaires mais de régulariser, sous certaines conditions strictes de durée d'emploi et de qualifications, les situations statutaires de certains agents en contrat à durée déterminée et indéterminée depuis plusieurs années.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1^{er} de la loi susvisée du 12 mars 2012,

Vu le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents,

Vu l'avis du comité technique paritaire du 10 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 30 novembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ci-joint,

DE CONFIER, par convention, au centre de gestion de la Charente, l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2016

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS A L'EMPLOI TITULAIRE
Loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée
Décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012

1 - Définition des besoins de la collectivité

a - en matière de recrutement direct

Aucun cas d'éligibilité constaté permettant un accès à l'emploi titulaire par la voie du recrutement direct qui concerne les agents relevant de la catégorie C.

SANS OBJET

b - en matière de sélection professionnelle

Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la collectivité ouvre le grade d'attaché (4)

2 - Objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

a - en matière de recrutement direct

Aucun cas d'éligibilité constaté permettant un accès à l'emploi titulaire par la voie du recrutement direct qui concerne les agents relevant de la catégorie C.

SANS OBJET

b - en matière de sélection professionnelle

Les objectifs de GPEEC de la collectivité sont :

- maîtrise de la pyramide des âges : pas de tension identifiée dans le grade ouvert au PPAET
- maintien du niveau de compétences et adaptation aux évolutions des métiers
- organisation et évaluation des politiques

3 - Données du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET)

Grade et fonction	Effectif éligible	Effectif éligible ultérieurement	postes ouverts à la sélection professionnelle	
			2017	Nbre total de postes
Attaché				4
<u>Emploi de</u> : responsable pôle économique, innovation et enseignement supérieur	1		1	
<u>Emploi de</u> : directeur école d'arts	1		1	
<u>Emploi de</u> : responsable administratif et financier – projets européens		1	1	
<u>Emploi de</u> : chargé d'affaires développement économique et marketing territorial		1	1	
Total	2	2		4